



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/008

Question orale déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : ENRAYER LA MECANIQUE DE DEPOSSESSION

Monsieur Le Président du Conseil exécutif,

« Parce qu'ici tout a commencé » c'est ainsi que vous avez présenté votre candidature à la mairie de Bastia.

Parce qu'ici, nous sommes les garants des intérêts du peuple corse, l'urgence commande d'entrer rapidement dans un nouveau cycle !

Au cours de cette session nous aborderons à travers un rapport prospectif, les grands défis que notre île devra relever. Nous avons les potentialités pour réussir et il faudra collectivement nous en donner les moyens.

Pourtant, la Corse connaît aujourd'hui une situation économique et sociale critique, une précarité grandissante sur fond d'érosion linguistique et culturelle, où l'identité, les valeurs réelles se diluent au bénéfice du seul profit. À cela s'ajoute une spéculation foncière et immobilière effrénée et plus de 5000 nouveaux arrivants qui débarquent chaque année sans aucune maîtrise ni même moyen de contrôle. Bref, la mécanique de dépossession poursuit son œuvre.

Récemment Corse Matin titrait : « Les jeunes corses face au mur d'un foncier devenu inaccessible sur l'île ». Dévoilant une réalité que nous connaissons bien, celle d'une spéculation foncière et immobilière effrénée.

Vous le rappelez vous-même il y a peu, le peuple corse se sent menacé dans son existence même.

Pour l'heure, rien n'est de nature à le rassurer.

Il se pourrait que le débat sur le pseudo statut d'autonomie soit inscrit à l'agenda parlementaire après les élections municipales.

Quand bien même, les écritures constitutionnelles seraient votées sans qu'une seule virgule n'y soit retranchée (ce qui a peu de chances d'arriver), il ne s'agira en aucun d'une autonomie permettant la mise en œuvre d'un statut de co-officialité, d'un statut de résident.

Rien donc qui puisse garantir la pérennité de notre peuple sur sa terre.

Et ne me rétorquez pas que les lois organiques permettront de corriger tout cela, vous savez que ce n'est pas vrai !

C'est pourquoi, il faut dès maintenant inscrire ou ré-inscrire à l'agenda politique de notre Assemblée de façon pragmatique et concrète, le débat sur la citoyenneté corse et les droits qui doivent s'y rattacher : co-officialité de la langue, accès à la terre et au logement, accès à l'emploi, droit de décider.

Alors que la révision du Padduc est engagée, nous devons remettre le statut de résident au cœur des dispositifs de lutte contre la dépossession foncière.

Enfin, doit aussi être mise au débat la constitution d'un corps électoral légitime fondé notamment sur les CIMM et une durée de résidence à déterminer.

Comment, concevoir lors des prochains scrutins (élections territoriales dans deux ans et/ou référendum sanctionnant une réforme institutionnelle) être dépossédés de notre droit de décider. Rappelons que les dernières élections législatives, ont été marquées par des candidatures et de nombreux suffrages issus de la colonisation de peuplement.

Parallèlement, émergent dans le paysage politique des courants que nous avons toujours combattus car ils sont aux antipodes de ce que nous portons et de ce que nous sommes, même lorsqu'ils tentent de se parer d'un vernis d'identité. Ils nient par essence l'existence même du peuple corse, seule communauté de droit sur sa terre.

Ce sentiment global de dépossession, même s'il s'exprime différemment, au sein de cette assemblée, je le sais partagé bien au-delà des bancs nationalistes. Et en-dehors de cet hémicycle, il est ressenti par l'immense majorité des corses.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez souvent rappelé que le peuple Corse, ce n'est pas seulement les nationalistes. C'est vrai, mais il y a 10 ans et ensuite, lors des différents scrutins qui se sont succédés, les corses ont voté majoritairement pour les propositions du mouvement national. J'ai la faiblesse de croire, qu'ils souhaitaient alors voir aboutir ces revendications.

Alors, même que cette question est au cœur de notre combat, la mandature se terminera dans deux ans et rien n'est pour l'heure réellement mis en œuvre, pour enrayer la mécanique de dépossession.

Vous ne partagerez certainement pas totalement ce constat. Mais si tel est le cas, au moins en partie, êtes-vous prêt à inscrire ces problématiques à l'agenda de notre collectivité et sous quelles modalités ?